



Paris, le 28 avril 2026

CCOPA de la DTBS

Déclaration liminaire CGT

Monsieur le Président,

Le chantier statutaire engagé sur les textes régissant le statut des ouvriers des parcs et ateliers, démontre que cette voie priorisée par notre organisation, **le SNOPA-CGT** est la bonne, alors que le ministère privilégie la fonctionnarisation des OPA, mais n'obtient rien de la fonction publique qui reste muette.

Sur le volet statutaire, la modernisation du décret n°65-382 relatif aux OPA contient des avancées notables en introduisant **davantage d'équité et consacrant de nouveaux droits aux OPA** grâce à un alignement avec les droits dont bénéficient les fonctionnaires et agents contractuels de droit public. Il consolide aussi l'assise juridique des droits dont les OPA bénéficient déjà.

Sur le volet protection sociale, la publication d'un nouveau décret le 23 juillet 2025 portant diverses dispositions applicables au personnels ouvriers de l'État en matière de congés pour raisons de santé, **accorde également des droits nouveaux, et sont autant d'éléments qui améliorent la gestion des OPA**, simplifient et clarifient les démarches de l'autorité de gestion.

Néanmoins, ces évolutions ne doivent pas masquer deux points clés de la modernisation statutaire portée par le SNOPA-CGT, le volet salarial et le volet régime indemnitaire des OPA.

En effet, **le SNOPA-CGT** constate un recul très important au regard d'une inflation galopante des 15 dernières années sur les salaires, et un décalage à qualification, compétence, et ancienneté équivalente, sur les salaires appliqués dans le privé pour des entreprises de taille comparable.

Sur les salaires, **Le SNOPA-CGT**, à partir d'un comparatif entre 2010 et 2025, démontre **le repli de 20 à 15%** en ne prenant pas effet de l'inflation, et ceci malgré la hausse du point d'indice 2023-

2024, et les quelques mesures catégorielles sur la part indemnitaire qui ne comblent en rien ce retard.

Sur les métiers et domaines techniques exercés par les OPA (mécanicien, chaudronnier, soudeur, électricien, électrotechnicien, maintenance spécialisée, génie civil, chargé d'opération, expertise...), nous nous retrouvons dans le privé. **Le SNOPA-CGT** note une différence importante sur le salaire de base entre privé et public. Le privé consacre avec les accords de NAO (négociations annuelles obligatoires), des augmentations régulières, d'environ 3% par an. **Les écarts de salaire entre OPA et Privé sont aujourd'hui supérieur 30% à métiers équivalents** quand on scrute les conventions collectives appliquées dans des entreprises comme Naval groupe. Monsieur le président, vous ne pouvez pas nier cette injustice sur les salaires, et en tant qu'employeur, vous avez une responsabilité, puisque vous acceptez de ne pas rémunérer des agents à des niveaux décents.

Les recrutements d'agents, quand il y en a !, en lieu et place des OPA comme les CDD ou CDI sont aussi victimes de cette injustice. À ceci viennent s'ajouter les multiples réorganisations de services qui perturbent, pénalisent les OPA et dégradent le niveau de service rendu aux citoyens.

Ce n'est pas tout. La CGT dénonce aussi **une mobilité défailante pour les OPA**. Avec une mobilité ouverte à tous sans distinction, et avec la contrainte de la correspondance de catégorie, **les OPA sont noyés et ne sont pas les mieux placés pour candidater**.

Les OPA ne se reconnaissent pas non plus, sur le régime indemnitaire proposé. Le régime indemnitaire affiché sur les fiches de poste, est le RIFSEEP. Il ne s'applique pas aux OPA, mais surtout les montants des primes OPA mêmes cumulées, sont très en dessous des niveaux IFSE socles attribués aux fonctionnaires. **Un traitement différent qui accroît l'injustice vécue par les OPA**, quand de plus en plus d'OPA occupent des postes à responsabilité ou des postes ouverts à tous (titulaires et non-titulaires).

Monsieur le président, vous ne pouvez pas vous défaire en reportant la seule responsabilité de gestion des agents aux services centraux du ministère. Vous êtes chef de service et vous devez prendre vos responsabilités.

Plus largement, nous attendons également des avancées avec la suppression de l'abattement zone et **la mise en place de l'indemnité de résidence** comme chez les fonctionnaires. Nous revendiquons également une **augmentation de la prime d'ancienneté à hauteur de 33%** (avec intégration de la prime d'expérience et effet du décalage du départ en retraite). Face à une crise sérieuse, à la montée des prix, de l'inflation, et aux guerres menées par des cowboys fous furieux qui fragilisent la paix dans le monde, le gouvernement ne peut pas rester sourd à nos revendications. Les ouvriers des parcs et ateliers que nous représentons sont mécontents de la situation actuelle. Le ministère et les employeurs locaux ne prennent pas leur responsabilité pour proposer un cadre professionnel respectueux à ces derniers.

Enfin, nous allons aborder l'examen des promotions, un numéro d'équilibre qui se complique d'année en année, avec des moyens qui se contractent, et un déséquilibre structurel, imposées par l'absence de recrutement d'OPA.

Nous attirons votre attention pour consacrer un dialogue social constructif à ce moment très important pour les OPA.

Monsieur le Président, nous vous demandons de joindre cette déclaration au PV et d'appuyer notre démarche auprès du secrétariat général du Ministère. En agissant ainsi, vous apportez votre soutien aux ouvriers des parcs et ateliers, vous contribuez au maintien des missions et métiers essentiels du service public et au bon fonctionnement de vos services, tout en vous assurant une meilleure capacité de gestion de ces personnels régis sous un statut particulier.

Enfin, monsieur le Président, nous souhaitons avoir un temps d'échange sur :

- Le bilan de la campagne d'attribution de la prime de rendement et de son complément au titre 2025. Nous vous demandons de vérifier que les OPA touchent bien la prime correspondant à leur notification.
- Le bilan de la campagne d'attribution du complément annuel au titre de 2025
- Le bilan annuel de formation 2025 des OPA de la DTBS
- Le montant des propositions de l'administration stipule un dépassement d'enveloppe de 11,90%, avez-vous eu l'accord de la DRHM car la demande devait être formulé par écrit en amont de la CCOPA ?
- Le tableau de promotion 2026 stipule une harmonisation 2025. Que cela veut-il dire ?
- Revoir le tableau des promouvables car des erreurs sont dedans (OPA non promouvables mis promouvables. Il est noté également dans la case "Observations" voir PV 2025 alors que cela n'apparaît pas dans le PV et au contraire des observations PV 2025 n'apparaissent pas dans le tableau alors que cela devrait y être.
- Rappeler aux chefs des ST qu'ils peuvent demander des examens pros pour les OPA
- Quand est-il de la retenue des 10% sur les arrêts maladies ? Est-il envisagé la possibilité d'une commission d'aides matérielles pour les OPA qui rencontreraient des difficultés à rembourser ces 10%. (Retenue des 10% depuis mars 2025)
- La CGT vous demande également de relayer notre demande de suppression des 3 zones de résidence (ZR) et la création de la prime de résidence comme nos collègues fonctionnaires

Monsieur le Président, nous vous remercions de votre écoute et nous vous laissons la parole.

Les élus CGT siégeant en CCOPA